



VILLE DE
MARSEILLE

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(C.C.T.P)**

Dispositif « Après l'école »

**Ateliers ludiques, culturels, artistiques, sportifs et écologiques à
destination des enfants dans les Espaces Publics des 4e et 5e
arrondissements – 6 lots**

Consultation 23_0190

1) Présentation du dispositif et objet du marché

La Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille a mis en place depuis 2021 un dispositif culturel et de réappropriation des espaces publics à destination des familles du secteur.

L'objectif est de proposer, dans un cadre ludique, à fréquence régulière, des ateliers pratiques artistiques et culturels, des rencontres avec des artistes, des ateliers de découverte sportive et des ateliers pédagogiques sur le développement durable à destination des enfants et de leurs familles dans les aires de jeux gérées par la mairie d'arrondissements. Ces ateliers se déroulent « Après l'école », soit de 16h45 à 18h environ. Le public ciblé sont les enfants de 3 à 11 ans ainsi que leurs familles ou accompagnateurs.

Suite au succès des premiers ateliers, interrompus pour la période hivernale, la Mairie souhaite reprendre et amplifier ce dispositif à partir du mois d'avril 2023. Il est prévu un dispositif de 14 ateliers par semaine répartis sur 2 jours (idéalement mardi et jeudi) entre 7 parcs et jardins. Les périodes d'avril à juin et de septembre à fin octobre sont particulièrement privilégiées mais les prestations pourront être prolongées en fonction des conditions météorologiques.

2) Lieux et jours des prestations

Les lieux envisagés pour la réalisation de ces ateliers sont les suivants :

- Square Stephan, 11 boulevard du jardin zoologique, 13004
- Square Maurel, 11 boulevard Jeanne d'Arc, 13005
- Square Cerati, boulevard de la Blancarde, 13004
- Jardin Doria, 32 boulevard Sakakini, 13005
- Jardin Beausoleil, Boulevard Roux Prolongé, 13004
- Jardin Fraissinet, 196 rue Saint Pierre, 13005
- Place Jean Jaurès, 13005

L'objectif est d'alterner les ateliers entre ces différents sites. Les jours de prestations identifiés sont les mardis et jeudis mais pourront être adaptés en fonction des retours du public et du niveau de fréquentation. La durée de la prestation attendue est d'environ 1h30 (incluant le montage et le démontage).

Attention: ces sites ne disposent pas d'alimentation électrique et sont tous des aires de jeux pour enfants.

3) Contenu des prestations

Il est attendu du prestataire qu'il propose des installations légères techniquement et facilement adaptables aux terrains sur lesquelles elles seront positionnées.

Le titulaire fournira le personnel qualifié nécessaire, expérimenté et suffisant, dédié à la bonne pratique de l'activité et assure l'information aux participants. Un wind flag de la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements sera fourni aux prestataires qui seront chargés de l'installer sur le lieu de leur activité.

L'atelier devra prendre en compte la nature du public (jeunes enfants et leurs accompagnateurs) et son renouvellement au long de l'atelier. Il n'est ainsi pas attendu des spectacles qui couvriraient l'ensemble du temps de prestation et qui ne permettraient pas des allers et venues des familles.

Le marché est composé de 6 lots. Chaque lot peut donner lieu à une multi-attribution à 2 prestataires. Les prestations seront commandées selon la méthode dite « en cascade ».

Chaque lot peut donner lieu à la commande de deux ateliers en moyenne par semaine sur 19 semaines.

Le calendrier des prestations sera établi au trimestre avec les attributaires de chacun des lots.

Les commandes seront passées au plus tard 2 semaines avant le jour de l'atelier. Chaque atelier fera l'objet d'un bon de commande.

Pour l'ensemble des lots, une attention particulière sera portée au caractère interactif des ateliers, c'est à dire à l'implication directe dans la pratique artistique qu'ils permettent aux enfants et leurs familles. Les ateliers attentifs à l'inclusion des enfants en situation de handicap seront également valorisés.

Les prestations courantes comprennent :

- les réunions de préparation, programmation et de validation des ateliers, la fourniture du matériel et des équipements
- le transport, la livraison des équipements et du matériel,
- l'installation, le montage et le démontage,
- la mise en place des ateliers tout au long de la séance,
- la préparation, la mise en œuvre, la gestion et le contrôle du bon fonctionnement des ateliers.

Les rencontres, séances de travail, et opérations de coordination avec la cheffe de service Culture et Événementiel de la Mairie des 4^e et 5^e Arrondissements pourront avoir lieu à la Mairie ou dans les locaux du prestataire.

Les candidats devront indiquer dans leur mémoire technique les coordonnées d'un référent responsable, ce représentant devra être joignable par mail et mobile et sans délai, lors des ateliers.

Le référent responsable devra intervenir et mettre rapidement en place des mesures de rétablissement de l'atelier, en cas de dysfonctionnement ou de problème lié à l'objet du marché.

Lot 1 : Jeux d'extérieur

Les jeux d'extérieur permettent une animation intergénérationnelle et de créer des liens sociaux entre des personnes présentes à un même endroit. La prestation consiste en la mise à disposition de jeux de société d'extérieur (planches à rebond, construction de tours...), venant de tous pays, et l'animation de ces jeux. Des jeux en bois ou en matière écorecyclée doivent être privilégiés.

Lot 2 : Musique

La prestation intègre un atelier de sensibilisation aux instruments de musique de tous pays ou de découverte du rythme et des mélodies avec tous moyens d'expression (instrumental, corporel, ou autre...) ou un spectacle de musique à dimension interactive, adapté au public et aux contraintes du lieu.

Lot 3 : Lecture

La prestation consiste en un atelier de sensibilisation à la lecture et à l'usage des livres. Cet atelier peut prendre la forme soit de lecture scénarisée de livres, soit d'écriture ou dessin de sa propre histoire. La diversité des ouvrages (contes, bandes dessinées, kamishibai, etc) doit être mise en valeur.

Lot 4 : Éveil corporel/danse

La prestation consiste en un atelier de danse et de découverte de son propre corps, avec des mouvements et styles artistiques de tous pays. Elle peut également prendre la forme d'un spectacle interactif.

Tout moyen d'accompagnement musical devra être autonome en alimentation électrique.

Lot 5 : Découverte sportive

La prestation consiste en une initiation à des activités sportives variées et doit permettre de faire découvrir des sports peu répandus aux enfants, pour les amener ensuite vers la pratique en club. Elle doit encourager la pratique non-genrée du sport. Les sports de combat, activités gymniques, sports de ballon, et autres peuvent être proposés. Les propositions devront toutefois être adaptées à l'espace disponible dans les lieux listés à l'article 2. Les sites les plus adaptés à ces ateliers sont le jardin Maurel (herbe), le square Stephan (terre) et la place Jean Jaurès (pavé).

Si du matériel est nécessaire, il devra être fourni par le prestataire et compris dans le prix de la prestation. L'encadrement devra être réalisé par un éducateur sportif diplômé.

Lot 6 : Arts plastiques / dessin / sculpture

La prestation consiste en un atelier d'initiation à l'art plastique, Elle doit aider à promouvoir un message de soutien de préservation de l'environnement, et doit permettre de faire découvrir les arts plastiques, le dessin et/ou la sculpture aux enfants. L'atelier pourra par exemple intégrer une dimension land art ou de travail avec des déchets ou la réutilisation de matériels. La diversité des patrons doit être mise en valeur.

Si du matériel est nécessaire, il devra être fourni par le prestataire et compris dans le prix de la prestation. Du matériel écoresponsable et réutilisable doit être utilisé autant que possible, tel que du papier ou du plastique recyclé, de l'aquarelle faite à la main, de la pâte à sel faite maison, de la terre cuite faite à la main etc.

4) Sécurité

Le titulaire du marché veillera au positionnement rigoureux et sécurisé de l'activité. Le prestataire assure la prise en charge de son personnel et du public lors des ateliers. Le prestataire devra respecter la réglementation en vigueur et s'engage à appliquer toutes les mesures barrières et protocoles liés à la crise sanitaire

5) Report et annulation

En cas de mauvaises conditions météo, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reporter la prestation à un autre jour, sans que cela ne donne lieu à dédommagement.